



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant règlementation sur la circulation et interdiction de
stationner au droit du chantier sur la RD 936 Route de Mouguerre
Des Salines à BRISCOUS
N° A0139-2022**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison de rehaussement d'une chambre Télécom située sur la RD936 en agglomération des Salines route de Mouguerre, la société ETE RESEAUX représentée par Mr Yannick WILMOT, demande de régler la circulation par alternat de feux si nécessaire car empiètement sur chaussée sur la RD936 route de Mouguerre et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la RD 936 en agglomération des Salines nommée Route de Mouguerre sera réglementée par alternat par feux tricolores si nécessaire car empiètement sur chaussée du jeudi 1^{er} décembre 2022 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022 inclus afin de permettre les travaux de rehaussement d'une chambre Télécom située sur la route départementale.

Article 2 : L'entreprise ETE RESEAUX représentée par Mr Yannick WILMOT, 650 Avenue Marcel Paul, 64300 ORTHEZ, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société ETE RESEAUX d'Orthez
- le service déchets et service transports scolaires de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 25 novembre 2022

Le Maire,
Fabienne AYENSA

